



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving -
PWGSC

Voir dans le document/

See herein

NA

Québec

NA

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

TPSGC/PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

| | |
|---|--|
| Title - Sujet Câble d'acier - Ancrage- 50,8mm/2 | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation F7047-200081/A | Amendment No. - N° modif. 004 |
| Client Reference No. - N° de référence du client F7047-200081 | Date 2020-09-08 |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCN-036-17966 | |
| File No. - N° de dossier QCN-0-43055 (036) | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-09-11 | Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE |
| F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes | |
| Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Carbonneau, Julie | Buyer Id - Id de l'acheteur qcn036 |
| Telephone No. - N° de téléphone (418) 929-6780 () | FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209 |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| | |
|--|--|
| Delivery Required - Livraison exigée | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

TITRE : Câbles d'acier

**MODIFICATION 004 : Prolongation de la date de fermeture,
ajout de clauses, questions 3 et 4**

- Prolonger la date de fermeture de l'invitation :

La date de fin de l'invitation est changée pour le :
11 septembre 2020 À 14:00 HAE

INSÉRER :

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3010T (2014-11-27) Fluctuation du taux de change - Atténuation des risques

INSÉRER :

6.6.3.1 Clauses du Guide des CCUA – Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change

1. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres frais payés par la soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
2. Pour chaque article pour lequel un montant en monnaie étrangère est déterminé, le Canada assume les risques et les avantages liés à la fluctuation du taux de change, conformément à la Base de paiement. Pour ces articles, le montant de rajustement du taux de change est déterminé conformément à la disposition de la présente clause.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement. Le montant de rajustement du taux de change sera calculé conformément à la formule suivante :
Rajustement du taux de change = montant en monnaie étrangère x Qté x $(i_1 - i_0) / i_0$
où les variables de la formule correspondent à :

Montant en monnaie étrangère

Montant en monnaie étrangère (par unité)

Qté

quantité d'unités

i_0

taux de change initial (\$ CA par unité de monnaie étrangère [par exemple 1 \$ US])

Le taux de change initial correspond au taux de la Banque du Canada à la date de clôture de la demande de soumissions. La Banque du Canada publie ses taux chaque jour ouvrable, au plus tard à 16 h 30, heure de l'Est.

i_1

taux de change aux fins du rajustement (\$ CA par unité de monnaie étrangère [par exemple 1 \$ US]). La Banque du Canada publie ses taux chaque jour ouvrable, au plus tard à 16 h 30, heure de l'Est.

- a. Le taux de change aux fins du rajustement pour les biens correspondra au taux de la Banque du Canada à la date de livraison des biens.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F7047-200081/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F7047-200081

N° de la modif - Amd. No.
004
N° du dossier - File No.
QCN-0-43055

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCN036
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

-
- b. Le taux de change aux fins du rajustement pour les services correspondra au taux de la Banque du Canada pour le dernier jour ouvrable du mois durant lequel la prestation a eu lieu.
 - c. Le taux de change aux fins du rajustement pour les paiements anticipés correspondra au taux de la Banque du Canada au dernier jour ouvrable avant le paiement. Le taux publié au dernier jour ouvrable sera utilisé pour les jours non ouvrables.
4. L'entrepreneur doit indiquer les montants de rajustement du taux de change (soit à la hausse, à la baisse ou invariable) séparément sur chaque facture ou demande de paiement présentée dans le cadre du contrat. Dans le cas où un rajustement s'applique, l'entrepreneur doit joindre à sa facture le formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#) , Demande de rajustement du taux de change.
 5. Le rajustement du taux de change aura un impact sur le paiement effectué par le Canada uniquement lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution), calculé conformément à la colonne 8 du formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#)  (c'est-à-dire $[i_1 - i_0 / i_0]$).
 6. Le Canada se réserve le droit de vérifier toute révision de coûts et prix en conformément à la présente clause.
-

Répondre à une question de l'industrie.

Demande de renseignements – en période de soumission – Clause # 2.3

Afin d'assurer l'uniformité et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, les demandes de renseignements importantes reçues, ainsi que les réponses à ces demandes, seront fournies simultanément à tous les soumissionnaires qui auront reçu la demande de soumissions, sans que le nom de l'auteur des demandes de renseignements soit mentionné.

Voici les questions que nous avons reçues :

QUESTION-3

Pouvons-nous offrir un recouvrement de classe A intérieur/extérieur avec une FRM de 245 TONNES? Il n'y aurait aucune différence, sauf le recouvrement extérieur de classe A.

RÉPONSE-3

Non. Se référer aux spécifications techniques point 8 : Le câble doit avoir le recouvrement conforme avec : Classe A intérieur / Classe B extérieur - ASTM A586 (2014) OU AVEC Galfan - ASTM B750

QUESTION-4

Acceptez-vous une FRM de 238 tonnes avec la classe intérieure A et la classe extérieure C? Tous les autres paramètres sont les mêmes que les spécifications proposées.

RÉPONSE-4

Non. Se référer aux spécifications techniques point 4 : La force de rupture minimale doit être de 2140 kilo Newtons* / 241 tonnes**, *ASTM - A586 (2014), **1 tonne = 2000lbs.

****TOUTES LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS****